

Reçu par courriel au TADP le 14 janvier 2025

Ordonnance de citer du 10 janvier 2025 de Me Benoit McMahon

COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Province de Québec
C-2025-5545-1

La Commissaire à la déontologie policière

c.

Agent Francis Deschênes, matricule 15835

Agent David Desmeules, matricule 15516

Agent Marc-Antoine Ratté, matricule 15902

Agent Marc-Antoine Veillette, matricule 14516

Membres de la Sûreté du Québec

CITATION

Le Commissaire à la déontologie policière cite devant le Tribunal administratif de déontologie policière les agents Francis Deschênes, matricule 15835, David Desmeules, matricule 15516, Marc-Antoine Ratté, matricule 15902 et Marc-Antoine Veillette, matricule 14516, membres de la Sûreté du Québec, à la suite de l'ordonnance de citer rendue le 10 janvier 2025 dans le dossier R-2024-1796 :

1. Lesquels, à Val-d'Or, le ou vers le 5 octobre 2022, alors qu'ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions, n'ont pas respecté l'autorité de la loi et des tribunaux et n'ont pas collaboré à l'administration de la justice, en pénétrant sans mandat ou sans autorisation dans l'appartement de madame F.N. commettant ainsi l'acte dérogatoire prévu à l'article à l'article 7 du *Code de déontologie des policiers du Québec* (chapitre P-13.1, r. 1) :

Québec, le 14 janvier 2025

La Commissaire,



Mélanie Hillinger, avocate

**Dossier de la
Commissaire :
22-1753-1, 2, 3 ,4**

Montréal, le 14 janvier 2025

M^e Carole Beaulieu, conseillère juridique et greffière
Tribunal administratif de déontologie policière
Édifice Beneva - Tour du Saint-Laurent
2525, boul. Laurier, 2^e étage, bur. A-200
Québec (Québec) G1V 4Z6
Courriel : tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca

Objet : Ordonnance de citation
Commissaire à la déontologie policière c. Agent Francis Deschênes,
mat. 15835, Agent David Desmeules, mat. 15516, Agent Marc-Antoine
Ratté, mat.15902 et Agent Marc-Antoine Veillette, mat. 14516
Membre de la Sûreté du Québec
N/Réf. : 22-1753-1, 2, 3 4

Madame la Greffière,

Conformément aux articles 185 et 215 de la *Loi sur la police*, je dépose au Greffe du Tribunal administratif de déontologie policière les présentes citations.

Lors de la communication de la preuve, nous vous transmettrons le formulaire « *Attestation* » dûment rempli.

Je vous prie de recevoir, madame la Greffière, mes salutations distinguées.

DESGROSEILLIERS, ROY, CHEVRIER, Avocats



Michel Desgroseilliers, avocat
Le directeur des Services juridiques

MD/meb

c.c. Me Fannie Roy, procureure au dossier

PAR COURRIEL

Le 16 janvier 2025

M^e Michel Desgroseilliers, avocat
Directeur des services juridiques
Commissaire à la déontologie policière
2050, rue De Bleury, bureau 7.50
Montréal (Québec) H3A 2J5

V/Réf. : 22-1753-1, 2, 3, 4

Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David
Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine
Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Maître,

Nous accusons réception de la citation dans le dossier susmentionné.

Veuillez prendre note que vous devrez communiquer la preuve à la partie policière au plus tard 15 jours après la confirmation de la notification de la citation ou, à défaut, de la production de la déclaration et acte de représentation par la partie policière. Nous vous informerons de cette date au moment opportun.

Veuillez agréer, Maître, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

c.c. Contentieux de la Commissaire à la déontologie policière
M^e Fannie Roy, procureure de la Commissaire

PAR COURRIEL

Le 16 janvier 2025

Inspectrice Karine Lacroix
Direction des normes professionnelles
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7

**Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David
Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine
Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec**

Madame,

Nous vous informons qu'une citation, dont nous joignons copie, a été déposée au Tribunal administratif de déontologie policière dans le dossier susmentionné.

Dès que le Tribunal aura pris une décision dans ce dossier, nous vous en ferons part.

Veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

p.j. Copie de la citation

PAR COURRIEL

Le 16 janvier 2025

Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Nous vous transmettons copie d'une citation que la Commissaire à la déontologie policière (Commissaire) a déposée au Tribunal administratif de déontologie policière (Tribunal) dans le dossier susmentionné.

En vertu de l'article 219 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), les parties à l'instance devant le Tribunal sont la Commissaire et l'agent qui fait l'objet de la citation. C'est à la Commissaire qu'il revient de faire la preuve des actes reprochés.

La Commissaire communiquera avec vous, le cas échéant, afin de vous préciser la date d'audience. Nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante : www.tadp.gouv.qc.ca pour en savoir davantage sur le cheminement d'une citation.

Veuillez agréer, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

p.j. Copie de la citation

Le 16 janvier 2025

Agent Francis Deschênes, mat. 15835
Sûreté du Québec
Poste de la MRC de la Vallée-de-l'Or
1151, rue de l'Escale
Val-d'Or (Québec) J9P 4G7

Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Monsieur,

Nous vous transmettons la citation qui a été déposée à votre rencontre au Tribunal administratif de déontologie policière (Tribunal) par la Commissaire à la déontologie policière.

Vous ou votre représentant devez, dans les sept (7) jours de la notification de cette citation, produire au greffe du Tribunal, et en transmettre une copie au Commissaire, le formulaire joint à la présente intitulé « Déclaration et acte de représentation », par lequel vous confirmez ou niez les faits qui vous sont reprochés et, le cas échéant, indiquer les coordonnées de votre représentant.

Nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante : www.tadp.gouv.qc.ca pour en savoir davantage sur le cheminement d'une citation, ainsi que la préparation et le déroulement d'une audience.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

p.j. Copie de la citation

Formulaire « Déclaration et acte de représentation »

c.c. Direction des normes professionnelles de la Sûreté du Québec

Québec
2525, boul. Laurier,
2^e étage, Bureau A-200
Québec (Québec) G1V 4Z6
Téléphone : (418) 646-1936
www.tadp.gouv.qc.ca

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest,
6^e étage, Bureau 6.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 864-1991
www.tadp.gouv.qc.ca

Le 16 janvier 2025

Agent David Desmeules, mat. 15516
Sûreté du Québec
Poste de la MRC de la Vallée-de-l'Or
1151, rue de l'Escale
Val-d'Or (Québec) J9P 4G7

Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David
Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine
Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Monsieur,

Nous vous transmettons la citation qui a été déposée à votre rencontre au Tribunal administratif de déontologie policière (Tribunal) par la Commissaire à la déontologie policière.

Vous ou votre représentant devez, dans les sept (7) jours de la notification de cette citation, produire au greffe du Tribunal, et en transmettre une copie au Commissaire, le formulaire joint à la présente intitulé « Déclaration et acte de représentation », par lequel vous confirmez ou niez les faits qui vous sont reprochés et, le cas échéant, indiquer les coordonnées de votre représentant.

Nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante : www.tadp.gouv.qc.ca pour en savoir davantage sur le cheminement d'une citation, ainsi que la préparation et le déroulement d'une audience.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

p.j. Copie de la citation

Formulaire « Déclaration et acte de représentation »

c.c. Direction des normes professionnelles de la Sûreté du Québec



PAR COURRIEL

Le 16 janvier 2025

Agent Marc-Antoine Ratté, mat. 15902
Sûreté du Québec
Poste de la MRC de la Vallée-de-l'Or
1151, rue de l'Escale
Val-d'Or (Québec) J9P 4G7

Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Monsieur,

Nous vous transmettons la citation qui a été déposée à votre rencontre au Tribunal administratif de déontologie policière (Tribunal) par la Commissaire à la déontologie policière.

Vous ou votre représentant devez, dans les sept (7) jours de la notification de cette citation, produire au greffe du Tribunal, et en transmettre une copie au Commissaire, le formulaire joint à la présente intitulé « Déclaration et acte de représentation », par lequel vous confirmez ou niez les faits qui vous sont reprochés et, le cas échéant, indiquer les coordonnées de votre représentant.

Nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante : www.tadp.gouv.qc.ca pour en savoir davantage sur le cheminement d'une citation, ainsi que la préparation et le déroulement d'une audience.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

p.j. Copie de la citation

Formulaire « Déclaration et acte de représentation »

c.c. Direction des normes professionnelles de la Sûreté du Québec

Le 16 janvier 2025

Agent Marc-Antoine Veillette, mat. 14516
Sûreté du Québec
Poste de la MRC de la Vallée-de-l'Or
1151, rue de l'Escale
Val-d'Or (Québec) J9P 4G7

Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David
Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine
Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Monsieur,

Nous vous transmettons la citation qui a été déposée à votre rencontre au Tribunal administratif de déontologie policière (Tribunal) par la Commissaire à la déontologie policière.

Vous ou votre représentant devez, dans les sept (7) jours de la notification de cette citation, produire au greffe du Tribunal, et en transmettre une copie au Commissaire, le formulaire joint à la présente intitulé « Déclaration et acte de représentation », par lequel vous confirmez ou niez les faits qui vous sont reprochés et, le cas échéant, indiquer les coordonnées de votre représentant.

Nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante : www.tadp.gouv.qc.ca pour en savoir davantage sur le cheminement d'une citation, ainsi que la préparation et le déroulement d'une audience.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

p.j. Copie de la citation

Formulaire « Déclaration et acte de représentation »

c.c. Direction des normes professionnelles de la Sûreté du Québec

PAR COURRIEL

Le 16 janvier 2025

Monsieur Rock Soucy
Vice-président aux affaires juridiques
Association des policiers provinciaux du Québec
1981, rue Léonard de Vinci
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9

**Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David
Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine
Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec**

Monsieur,

Nous vous informons qu'une citation, dont une copie vous est transmise par courtoisie, a été déposée au Tribunal administratif de déontologie policière dans le dossier susmentionné.

Le formulaire de « Déclaration et acte de représentation » a été transmis aux agents visés afin, notamment, qu'ils nous fassent part des informations concernant leur représentant.

Dès qu'une décision aura été rendue, nous vous en ferons part.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale

CB/lag

p.j. Copie de la citation

PAR COURRIEL

Le 17 janvier 2025

Maître Fannie Roy
Commissaire à la déontologie policière
2535, boul. Laurier, bureau 1.06
Québec (Québec) G1V 4M3

Maître André Fiset
Étude légale André Fiset
1068, avenue Olier-Payette
Laval (Québec) H7L 5L2

**Objet : Citation C-2025-5545-1
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David
Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine
Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec**

Maîtres,

À la suite du dépôt de la citation dans le dossier susmentionné au Tribunal administratif de déontologie policière (Tribunal), nous vous informons que cette dernière a été notifiée à la partie policière le 17 janvier 2025.

La transmission de l'ensemble de la preuve à la partie policière par la Commissaire, doit donc se faire au plus tard le 3 février 2025.

Les parties devront ensuite, de façon commune, compléter le formulaire « Attestation commune de mise en état de la cause » joint à la présente et la Commissaire devra le produire au greffe du Tribunal, via le système de dépôt en ligne, au plus tard le 28 mars 2025.

Vous serez convoqués à un appel du rôle à compter du 71^e jour, soit, à compter du 31 mars 2025.

Veuillez agréer, Maîtres, nos meilleures salutations.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale
CB/lag

p.j. Formulaire d'attestation commune de mise en état de la cause

c.c. Contentieux de la Commissaire à la déontologie policière

De : [REDACTED]
À : service.relations.travail@surete.qc.ca
Cc : [TRIBUNAL DEONTOLOGIE; André Fiset](#) [REDACTED]; [REDACTED]
Objet : Mandat - Citation en déontologie - Agt Francis Deschênes (15835), Agt David Desmeules (15516), Agt Marc-Antoine Ratté (15902), Marc-Antoine Veillette (14516) - C-2025-5545-1
Date : 20 février 2025 13:35:44
Pièces jointes : [image006.png](#)
[image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[REDACTED]
[20250116 Let tr cit Syndicat C-5545.pdf](#)
[20250114 Cit. 5545.pdf](#)

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de johanne.lagace@appq-sq.com. [Pourquoi c'est important](#)

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour,

En le nom du Vice-président aux affaires juridiques, M. Rock Soucy, l'association qu'il représente vous informe que, conformément aux dispositions de l'article 6.02 de notre contrat de travail, le procureur dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous a été mandaté afin de représenter les membres concernés :

Me André Fiset
Cabinet de Me André Fiset
[REDACTED]
1068, avenue Olier-Payette
Laval (Québec) H7L 5L2

Téléphone :

[REDACTED]

Télecopieur :

[REDACTED]

Nous souhaitons obtenir confirmation dans les plus brefs délais, par écrit ou autrement, d'un tel mandat par le gouvernement du Québec. Nous vous prions de nous transmettre toute correspondance ou copie de celle-ci, de manière à ce que nous puissions suivre l'évolution de cette affaire.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint les documents reçus en lien avec cette affaire.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Johanne Lagacé

Adjointe administrative



T. [REDACTED]

appq-sq.com



1981, Léonard-de-Vinci
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9

Le présent courriel, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné exclusivement à l'intention de son ou de ses destinataires; il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce courriel, nous vous avisons par la présente que tout usage, reproduction ou diffusion de ce courriel et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si ce courriel vous a été transmis par erreur, veuillez en aviser sans délai l'expéditeur en lui retournant ledit courriel et ensuite le supprimer de votre système informatique, ainsi que tout fichier joint sans en conserver de copie.

De : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Demande de délai supplémentaire pour la remise de l'attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier de la citation C-2025-5545-1
Date : 28 mars 2025 15:12:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Me Verret,

Le Tribunal est saisi de la citation depuis le 14 janvier dernier.

La preuve a été transmise à la partie policière le 1^{er} février dernier et la date pour déposer l'attestation commune est le 28 mars.

Nous prenons acte que la partie policière ne déposera pas dans le délai l'attestation, sachez que le dossier sera inscrit à l'appel du rôle à la fin du mois d'avril, il est donc préférable que votre attestation soit déposée dans les meilleurs délais. Au besoin une conférence de gestion avec un juge peut être demandée.

En vous remerciant de votre collaboration,

**Tribunal administratif
de déontologie
policière**
Québec 

Me Carole Beaulieu
Secrétaire générale

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage

Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936, poste [REDACTED]

[Courriel](#) [REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : Patrick J. Verret [REDACTED]
Envoyé : 28 mars 2025 10:04
À : CAROLE BEAULIEU [REDACTED]
Cc : FANNIE ROY [REDACTED]; Eliane Beaudry [REDACTED]; André Fiset [REDACTED]
Objet : Demande de délai supplémentaire pour la remise de l'attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier de la citation C-2025-5545-1

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Objet : demande de délai supplémentaire pour la remise de l'attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier de la citation C-2025-5545-1; Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516 membres de la Sûreté du Québec

Bonjour Me Beaulieu,

Nous voudrions obtenir un délai supplémentaire pour la remise du document de mise en état, en raison notamment :

- Du fait que nous sommes en attente d'un retour des instructions de nos clients.

La date limite avait été déterminée pour le 28 mars 2025. Nous voudrions donc vous demander jusqu'au 28 avril 2025 afin de pouvoir remettre le document demandé.

Merci de votre compréhension,

Meilleures salutations,

Patrick J. Verret, avocat

Cabinet de Me André Fiset

Bureau : [REDACTED]

Cellulaire : [REDACTED]

Les informations contenues dans le présent message et dans toute pièce qui lui est jointe sont confidentielles et peuvent être protégées par le secret professionnel. Ces informations sont à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Toute autre divulgation, distribution ou copie du présent message ou de toute autre pièce qui lui est jointe est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par mégarde, veuillez communiquer avec l'expéditeur au (450) 937-3383, l'effacer de tout disque dur ou autre média sur lequel il peut être enregistré et ne pas conserver de copie. Merci.

De : [REDACTED]
À : [TRIBUNAL DEONTOLOGIE](#); [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Dossier 22-1753 / C-2025-5545-1
Date : 28 mars 2025 08:34:40
Pièces jointes : [Attestation Commissaire-22-1753.docx](#)
[image001.png](#)

Bonjour,

Voici l'attestation commune remplie par Me Fannie Roy dans le dossier 22-1753. Nous n'avons pas reçu l'attestation de la partie policière à ce jour.

Cordialement,

Marie-Eve Bossé pour Me Fannie Roy

 COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE	Marie-Eve Bossé Adjointe juridique Téléphone : 418 643-7897, poste [REDACTED] Sans frais : 1 877 237-7897 Courriel : [REDACTED] 2535, boul. Laurier, Bureau 1.06 Québec (Québec) G1V 4M3 www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca   
---	---

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : [CONTENTIEUX-COMDP](#)
À : [TRIBUNAL DEONTOLOGIE](#); [REDACTED]
Objet : RE: Dossier 22-1753 / C-2025-5545-1
Date : 4 avril 2025 10:31:46
Pièces jointes : [Attestation Commissaire-22-1753.docx](#)
[image001.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour Laurie-Anne,

Voici l'attestation avec la durée de la preuve du Commissaire.

Bonne journée!

 COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE	Marie-Eve Bossé Adjointe juridique Téléphone : 418 643-7897, poste [REDACTED] Sans frais : 1 877 237-7897 Courriel : [REDACTED] 2535, boul. Laurier, Bureau 1.06 Québec (Québec) G1V 4M3 www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca   
--	---

De : TRIBUNAL DEONTOLOGIE <tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 mars 2025 09:14
À : CONTENTIEUX-COMDP <contentieux@comdp.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier 22-1753 / C-2025-5545-1

Bonjour,

La durée de la preuve du Commissaire n'est pas indiquée dans le formulaire, est-ce possible d'ajouter l'information ?

Merci et bonne journée.

**Tribunal administratif
de déontologie
policière**
Québec 

Laurie-Anne Gagnon
Technicienne juridique
2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 4Z6
Téléphone : 418 646-1936 poste [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]
Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : MARIE-EVE BOSSE <[REDACTED]>
Envoyé : 28 mars 2025 08:35
À : TRIBUNAL DEONTOLOGIE <tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>; LAURIE-ANNE GAGNON
[REDACTED]
Cc : FANNIE ROY [REDACTED]
Objet : Dossier 22-1753 / C-2025-5545-1

Bonjour,

Voici l'attestation commune remplie par Me Fannie Roy dans le dossier 22-1753. Nous n'avons pas reçu l'attestation de la partie policière à ce jour.

Cordialement,

Marie-Eve Bossé pour Me Fannie Roy

 COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE	Marie-Eve Bossé Adjointe juridique Téléphone : 418 643-7897, poste [REDACTED] Sans frais : 1 877 237-7897 Courriel : [REDACTED] 2535, boul. Laurier, Bureau 1.06 Québec (Québec) G1V 4M3 www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca   
---	---

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : [TRIBUNAL DEONTOLOGIE](#)
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : C-2025-5545-1 Attestation commune de mise en état de la cause (Francis Deschênes, David Desmeules, Marc-Antoine Ratté, Marc-Antoine Veillette)
Date : 13 mai 2025 11:53:00
Pièces jointes : [20250328 Attest commune Comm C-5545.pdf](#)
[image001.png](#)

Bonjour Me Fiset,

Nous ne semblons pas avoir reçu votre formulaire d'Attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier mentionné en objet. Vous trouverez ci-joint l'attestation de la procureure du Commissaire, qui a été transmise le 28 mars 2025. Une prolongation de délai avait été accordée jusqu'au 28 avril 2025. Pouvez-vous SVP nous transmettre votre version du document dans les meilleurs délais ?

Cordialement,



Laurie-Anne Gagnon
Technicienne juridique

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage

Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936 poste [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
À : [TRIBUNAL DEONTOLOGIE](#)
Cc : [REDACTED]
Objet : Re: C-2025-5545-1 Attestation commune de mise en état de la cause (Francis Deschênes, David Desmeules, Marc-Antoine Ratté, Marc-Antoine Veillette)
Date : 14 mai 2025 10:54:41
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour Mme Gagnon,

À moins de circonstance hors de notre contrôle, nous serons en mesure de vous transmettre l'attestation avant la mi-juin.

En vous remerciant, je vous prie de recevoir nos salutations distinguées

Eliane Beaudry

Cabinet de Me André Fiset

De : TRIBUNAL DEONTOLOGIE <tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 mai 2025 09:42

À : Eliane Beaudry [REDACTED]

Cc : André Fiset [REDACTED]; Patrick Verret [REDACTED]

Objet : RE: C-2025-5545-1 Attestation commune de mise en état de la cause (Francis Deschênes, David Desmeules, Marc-Antoine Ratté, Marc-Antoine Veillette)

Bonjour,

Nous prévoyons mettre ce dossier au prochain appel du rôle. Pensez-vous être en mesure de produire le document d'attestation avant la mi-juin ?

Cordialement,



Laurie-Anne Gagnon

Technicienne juridique

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage

Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936 poste [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : Eliane Beaudry [REDACTED]

Envoyé : 14 mai 2025 09:39

À : TRIBUNAL DEONTOLOGIE <tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>; André Fiset [REDACTED]

Cc : Patrick Verret [REDACTED]

Objet : Re: C-2025-5545-1 Attestation commune de mise en état de la cause (Francis Deschênes, David Desmeules, Marc-Antoine Ratté, Marc-Antoine Veillette)

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Mme Gagnon,

Nous vous invitons à prendre note que malgré nos nombreux efforts pour parler à chaque policier cité, nous avons rencontré plusieurs difficultés en raison des absences, congé de maladie, mission en région éloigné, congé parental etc.

Toutefois, nous avons une rencontre de prévue en présentiel avec nos clients pour la première fois très bientôt, ce qui va nous permettre de compléter le document requis.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées

Eliane Beaudry

Cabinet de Me André Fiset

De : TRIBUNAL DEONTOLOGIE <tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 mai 2025 11:53

À : André Fiset <[REDACTED]>

Cc : Eliane Beaudry <[REDACTED]>; Patrick Verret <[REDACTED]>

Objet : C-2025-5545-1 Attestation commune de mise en état de la cause (Francis Deschênes, David Desmeules, Marc-Antoine Ratté, Marc-Antoine Veillette)

Bonjour Me Fiset,

Nous ne semblons pas avoir reçu votre formulaire d'Attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier mentionné en objet. Vous trouverez ci-joint l'attestation de la procureure du Commissaire, qui a été transmise le 28 mars 2025. Une prolongation de délai avait été accordée jusqu'au 28 avril 2025. Pouvez-vous SVP nous transmettre votre version du document dans les meilleurs délais ?

Cordialement,

Laurie-Anne Gagnon

Technicienne juridique

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage

Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936 poste [REDACTED]

**Tribunal administratif
de déontologie
policière**

Québec



Courriel :

[REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Demande de délai supplémentaire pour la remise de l'attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier de la citation C-2025-5545-1
Date : 13 juin 2025 15:20:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour,

Le greffe ne semble toujours pas avoir reçu l'attestation commune de la partie policière. Le dossier est inscrit à l'appel du rôle de jeudi prochain. Nous vous prions de transmettre l'attestation au plus tard mardi le 17 juin prochain.

En vous remerciant de votre collaboration,



Me Carole Beaulieu
Secrétaire générale

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 4Z6
Téléphone : 418 646-1936, poste [REDACTED]
[Courriel :](#) [REDACTED]
Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : CAROLE BEAULIEU
Envoyé : 28 mars 2025 15:13
À : Patrick J. Verret [REDACTED]
Cc : FANNIE ROY [REDACTED]; Eliane Beaudry [REDACTED]; André Fiset [REDACTED]
Objet : RE: Demande de délai supplémentaire pour la remise de l'attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier de la citation C-2025-5545-1

Me Verret,

Le Tribunal est saisi de la citation depuis le 14 janvier dernier.

La preuve a été transmise à la partie policière le 1^{er} février dernier et la date pour déposer l'attestation commune est le 28 mars.

Nous prenons acte que la partie policière ne déposera pas dans le délai l'attestation, sachez que le dossier sera inscrit à l'appel du rôle à la fin du mois d'avril, il est donc préférable que votre attestation soit déposée dans les meilleurs délais. Au besoin une conférence de gestion

avec un juge peut être demandée.

En vous remerciant de votre collaboration,

**Tribunal administratif
de déontologie
policière**

Québec



Me Carole Beaulieu

Secrétaire générale

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage

Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936, [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : Patrick J. Verret [REDACTED]

Envoyé : 28 mars 2025 10:04

À : CAROLE BEAULIEU [REDACTED]

Cc : FANNIE ROY [REDACTED] Eliane Beaudry [REDACTED]; André Fiset [REDACTED]

Objet : Demande de délai supplémentaire pour la remise de l'attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier de la citation C-2025-5545-1

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Objet : demande de délai supplémentaire pour la remise de l'attestation commune de mise en état de la cause dans le dossier de la citation C-2025-5545-1; Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516 membres de la Sûreté du Québec

Bonjour Me Beaulieu,

Nous voudrions obtenir un délai supplémentaire pour la remise du document de mise en état, en raison notamment :

- Du fait que nous sommes en attente d'un retour des instructions de nos clients.

La date limite avait été déterminée pour le 28 mars 2025. Nous voudrions donc vous demander jusqu'au 28 avril 2025 afin de pouvoir remettre le document demandé.

Merci de votre compréhension,

Meilleures salutations,

Patrick J. Verret, avocat

Cabinet de Me André Fiset

Bureau : [REDACTED]

Cellulaire : [REDACTED]

Les informations contenues dans le présent message et dans toute pièce qui lui est jointe sont confidentielles et peuvent être protégées par le secret professionnel. Ces informations sont à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Toute autre divulgation, distribution ou copie du présent message ou de toute autre pièce qui lui est jointe est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par mégarde, veuillez communiquer avec l'expéditeur au (450) 937-3383, l'effacer de tout disque dur ou autre média sur lequel il peut être enregistré et ne pas conserver de copie. Merci.

1. Réservé à l’usage du Tribunal (section 1 seulement)

Date de réception de la citation :	2025-01-14
Date de réception de la déclaration et acte de représentation :	2025-02-20
Date de réception de l’attestation commune de mise en état de la cause :	2025-06-17

2. Identification de la cause

Numéro de la citation :	C-2025-5545-1
Numéro de dossier du Commissaire :	22-1753
Identification du représentant du Commissaire :	Me Fannie Roy
Identification du représentant de la partie policière :	Me André Fiset
Est-ce que la cause concerne un policier membre d’un service de police autochtone ou porte sur la conduite d’un policier sur le territoire d’une communauté autochtone?	☐ Oui ☒ Non

3. Divulcation de la preuve

Date de la communication de la preuve :	24 janvier 2025
---	-----------------

4. Objet du débat

Commissaire :

1. Exposé sommaire des faits :

Le 5 octobre 2022, vers 23 h, les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) de la MRC de Vallée-de-l'Or s'étaient présentés chez Mme F.N. – la plaignante – à la recherche d'une jeune fille qui était en fugue du Centre jeunesse de Val-d'Or, soit la jeune S.A. Croyant que la jeune fille se trouvait chez Mme F.N., les agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette étaient entrés dans l'appartement de cette dernière et ils avaient fouillé l'endroit à la recherche de la jeune fille, mais en vain. À ce moment-là, Mme F.N. était à l'hôpital avec son bébé malade âgé de 17 mois et sa fille S.N. était seule chez elle avec sa petite soeur âgée de 6 ans.

Avant d'entrer dans l'appartement, soit vers 22 h, les policiers avaient annoncé leur présence en frappant et en sonnant à la porte. Prise de panique, sa fille S.N. l'avait téléphoné pour lui dire que les policiers insistaient pour entrer, mais celle-ci lui avait ordonné de les ignorer et de ne pas ouvrir la porte. Puis vers 23 h, voyant que sa fille ne répondait pas à ses appels, elle avait quitté l'hôpital et elle s'était mise en route vers la maison. À son arrivée, les policiers venaient de finir de fouiller l'appartement. Mme F.N. était furieuse et elle avait évincé les policiers, tout en filmant la scène avec son téléphone cellulaire.

Plus tôt en soirée, soit vers 19 h 52, la Sûreté du Québec avait reçu un signalement du Centre jeunesse de Val-d'Or à l'effet que deux jeunes filles avaient fuguées, dont le jeune S.A. L'autre jeune fille en fugue avait été retrouvée vers 22 h 45 et celle-ci avait déclaré aux policiers qu'elle avait passé la soirée au 295, rue Laval à Val-d'Or (adresse de Mme F.N.) avec la jeune S.A. et que celle-ci se trouvait toujours à cet endroit.

2. Question (s) en litige et prétention (s) :

Est-ce que les intimés pouvaient pénétrer sans mandat ou sans autorisation dans l'appartement de madame F.N. ?

3. Admission (s) suggérée (s) :

Les intimés se sont présentés à une adresse X à Val-D'Or à 22 h le 5 octobre 2022 et que la locataire des lieux leur a donné l'information que la jeune S.A. était passée faire un tour vers 20 h et qu'elle était repartie à pied. Elle serait peut-être rendue au à une adresse Y qui est l'adresse de Madame F.N. Ces derniers se sont rendus sur place, mais ils n'ont pas eu de réponse.

À 22 h 40, les intimés ont retrouvé l'autre jeune fille en fugue et celle-ci leur a également indiqué que la jeune S.A. se trouvait chez S.N., soit la fille de madame F.N. qui demeure à la même adresse que celle vérifié à 20 h.

Partie policière :

1. Réponse à l'exposé sommaire des faits de la Commissaire :

Sous toutes réserves. Certains détails et nuances relativement aux faits seront présentés lors des audiences

Les policiers de la Sûreté du Québec sont informés que deux jeunes filles sont en fugues du centre jeunesse de Val d'or et des démarches sont effectuées afin de les localiser. Durant la soirée, les policiers se présente au bar la Broue car ils avaient reçu l'information que l'une des deux jeunes filles voulait se rendre à la police et retourner au centre. Lors du transport vers le centre jeunesse, cette dernière informe les policiers que la seconde jeune fille serait à l'appartement de la plaignante. À leur arriver sur les lieux, un policier aperçoit une jeune fille à la fenêtre qui correspond à la description de la jeune fille en fugue qui n'a toujours pas été localisée. Les policiers finissent par entrer dans l'appartement afin de retrouver la jeune fille.

En l'espèce, outre le jeune âge de la fille en fugue, il existait d'autre facteurs de risque à considérer. Ces facteurs seront exposés lors des audiences par la preuve testimoniale.

2. Question (s) en litige et prétention (s) :

Les policiers cités ont-ils commis une faute déontologique en pénétrant dans l'appartement de la plaignante ? Non, les policiers n'ont pas commis d'acte dérogatoire

3. Admission (s) suggérée (s) :

5. Preuve testimoniale (incluant les experts)

Commissaire :			
Nom du témoin :		Objet du témoignage :	
Madame F.N.		Expliquer la communication avec sa fille et son arrivée chez elle	
Madame S.N. (fille de F.N.)		Expliquer la communication avec sa mère et l'entrée des intimes	
Durée de la preuve* :		heures	ou jours
Partie policière :			
Nom du témoin :		Objet du témoignage :	
Agent David Desmeules		Évènement du 5 octobre	
Agent Marc-Antoine Ratté		Évènement du 5 octobre	
Agent Marc Antoine Veillette		Évènement du 5 octobre	
Agent Francis Deschesnes		Évènement du 5 octobre	
Possiblement d'autres témoins suivant nos travaux dans le cadre du présent dossier		ou	3 jours
*Il est à noter que le Tribunal considère qu'une journée correspond à 5,5 heures d'audition. Si la langue, pour un des témoins, est autre que le français, veuillez nous indiquer si un interprète sera nécessaire à la section 8.			

6. Preuve documentaire (incluant les expertises)

Commissaire :			
Titre :	Description :	Fera l'objet d'une demande d'ordonnance de confidentialité :	Admise ou non par la partie adverse :
1.1.1 Photos 2022	Photos des lieux après la venue des intimes	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
8.1 Photos 2023 - biffé	Photos des lieux prises par l'enquêteur du Commissaire	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
8.2 Vidéo	Vidéo prise par l'enquêteur du Commissaire pour démontrer la facilité à entrer avec une carte malgré que la porte soit verrouillée	☒ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
5.2.1 Ordonnance biffé	Ordonnance de la cour pour que la garde de S.N. soit confiée à un centre de réadaptation	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
3.1 Rapport de disparition biffé	Rapport de disparition transmis à la Sûreté du Québec	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
3.4 Demande d'enquête biffé	Demande d'enquête envoyé à la Sûreté du Québec	☐ Oui ☒ Non	☐ Oui ☐ Non
3.5 Registre d'opérations	Registre d'opérations dans le cadre de la recherche des deux jeunes fugueuses	☒ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

Partie policière :			
Titre :	Description :	Fera l'objet d'une demande d'ordonnance de confidentialité :	Admise ou non par la partie adverse :
	Si nécessaire, certains documents opérationnels du service de police pourront être déposés	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
	Si nécessaire, d'autres documents pourront être déposés dans le cadre des audiences à la suite de la preuve présentés par le Commissaire	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Chaque partie est responsable de déposer les pièces disponibles ci-haut décrites dans Docurium lors du dépôt de la présente attestation au Tribunal			

7. Demandes en cours d'instance	
1. Entrevoyez-vous la possibilité d'un règlement ?	
☐ Oui	
☐ Non	
2. Aurez-vous des demandes en cours d'instance à formuler? Par exemple : moyens préliminaires, contestation particulière quant à la preuve, mode de tenue de l'audience, etc.	
Commissaire :	
☒ Non	
Oui, précisez :	
Partie policière :	
Non	
Oui, précisez :	

8. Services requis lors de l'audience	
1. Les services d'un interprète sont requis pour le témoignage du (des) témoin(s) suivant(s)** :	
Dans la langue suivante :	
2. Les moyens technologiques suivants sont requis lors de l'instruction*** :	
**Veuillez-vous référer à la politique linguistique du Tribunal ainsi qu'au Règlement sur la preuve, la procédure et la pratique du Tribunal pour connaître les modalités et les frais.	
***La responsabilité d'obtenir l'autorisation du tribunal, lorsque requise, de s'assurer de la disponibilité des moyens technologiques et d'en assumer les coûts, le cas échéant, incombe à la partie qui souhaite avoir recours à ces moyens technologiques. La responsabilité de coordonner une preuve à l'aide d'un moyen technologique, soit notamment de s'assurer de l'accès à une connexion Internet, incombe à la partie qui souhaite administrer une preuve par ce moyen.	

9. Identification des personnes ayant rempli le formulaire	
Commissaire :	

Nom : Roy	Fannie
Date : 30 janvier 2025	
Partie policière :	
Nom : Beaudry	Prénom : Eliane
Date : 16 juin 2025	

La transmission du formulaire par voie électronique fait office de signature.
Veuillez ajouter des annexes si nécessaire, notamment pour la liste des témoins et des pièces.

Veuillez faire parvenir le formulaire au Tribunal administratif de déontologie policière en utilisant le service de dépôt en ligne disponible sur notre site internet.

De : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED] [TRIBUNAL DEONTOLOGIE](#)
Objet : RE: Dossier de la citation C-2025-5545-1; Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516
Date : 23 juillet 2025 08:52:18
Pièces jointes : [image001.png](#)

Bonjour,

Le dossier sera inscrit au rôle du 24 au 26 février 2026.

En vous remerciant,



Me Carole Beaulieu

Secrétaire générale

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage

Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936, poste [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : Patrick Verret [REDACTED]
Envoyé : 23 juillet 2025 08:21
À : CAROLE BEAULIEU [REDACTED]
Cc : FANNIE ROY [REDACTED] André Fiset [REDACTED] Eliane Beaudry [REDACTED]
Objet : Dossier de la citation C-2025-5545-1; Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Me Beaulieu,

Je prends la relève de Me Beaudry qui est présentement en vacances pour répondre au courriel du 18 juillet. Nous avons réussi à obtenir la disponibilité de tous pour les 24, 25 et 26 février 2026.

Meilleures salutations.

Patrick J. Verret, avocat
Cabinet de Me André Fiset
Cellulaire : [REDACTED]

Les informations contenues dans le présent message et dans toute pièce qui lui est jointe sont confidentielles et peuvent être protégées par le secret professionnel. Ces informations sont à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Toute autre divulgation, distribution ou copie du présent message ou de toute autre pièce qui lui est jointe est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par mégarde, veuillez communiquer avec l'expéditeur au (450) 937-3383, l'effacer de tout disque dur ou autre média sur lequel il peut être enregistré et ne pas conserver de copie. Merci.

De : CAROLE BEAULIEU [REDACTED]
Envoyé : 18 juillet 2025 13:16
À : Eliane Beaudry [REDACTED]
Cc : FANNIE ROY [REDACTED] ; A. Fiset [REDACTED]
Objet : RE: Dossier de la citation C-2025-5545-1; Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516

Bonjour,

Il n'est pas possible d'inscrire les 11, 12 et 13 février. Voici ce qui est possible :

- Semaine du 16 février
- Semaine du 23 février
- Semaine du 2 mars

Nous attendrons votre confirmation d'ici à mercredi prochain.

En vous remerciant de votre collaboration,

**Tribunal administratif
de déontologie
policière**
Québec 

Me Carole Beaulieu

Secrétaire générale

2525, boul. Laurier, bureau A-200, 2^e étage

Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936, poste [REDACTED]
[REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

Le 5 août 2025

M^e Fannie Roy
Commissaire à la déontologie policière
2535, boul. Laurier, bureau 1.06
Québec (Québec) G1V 4M3

M^e André Fiset
Cabinet de Me André Fiset
1068, avenue Olier-Payette
Laval (Québec) H7L 5L2

V/Réf. : 22-1753-1, 2, 3, 4

N/Réf. : C-2025-5545-1

OBJET: Citation
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Maîtres,

Veuillez prendre avis que le Tribunal administratif de déontologie policière tiendra une audience relativement à la citation mentionnée en rubrique aux dates, heure et lieu suivant :

Dates: Du 24 au 26 février 2026
Heure: 9 h 30
Lieu: Val d'Or – À déterminer

Nous vous rappelons qu'il appartient aux procureurs de s'assurer que leurs témoins, incluant le plaignant, soient informés de la date d'audience.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(s) Laurie-Anne Gagnon

Laurie-Anne Gagnon
Technicienne juridique



PAR COURRIEL

Le 5 novembre 2025

Maître Mélanie Bédard
Tribunal administratif de déontologie policière
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 6.100 – 6^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Désignation d'un membre

Chère collègue,

Par la présente, je vous désigne pour conduire la présente affaire.

Dossier : C-2025-5545-1
Sûreté du Québec
Dates : 24 au 26 février 2026
Durée : 3 jours
Endroit : Val-d'Or – Palais de justice – Salle 1.02

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Le président,

(s) Marc-Antoine Adam

Marc-Antoine Adam

MAA/ct

c. c. M^e Carole Beaulieu
M^{me} Laurie-Anne Gagnon

PAR COURRIEL

Le 21 novembre 2025

M^e Fannie Roy
Commissaire à la déontologie policière
2535, boul. Laurier, bureau 1.06
Québec (Québec) G1V 4M3

M^e André Fiset
Cabinet de M^e André Fiset
1068, avenue Olier-Payette
Laval (Québec) H7L 5L2

V/Réf. : 22-1753-1, 2, 3, 4

N/Réf. : C-2025-5545-1

OBJET: Avis confirmation salle audience
Commissaire c. Agents Francis Deschênes, mat. 15835, David
Desmeules, mat. 15516, Marc-Antoine Ratté, mat. 15902 et Marc-Antoine
Veillette, mat. 14516
Membres de la Sûreté du Québec

Maîtres,

Veuillez prendre note que le Tribunal administratif de déontologie policière tiendra une audience relativement à la citation mentionnée en objet du **24 au 26 février 2026**, à **9 h 30**, au Palais de justice de Val-d'Or, situé au 900, 7^e Rue, à Val-d'Or, à la **Salle 1.02**.

Nous vous rappelons qu'il appartient aux procureurs de s'assurer que leurs témoins en soient informés.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(s) Laurie-Anne Gagnon

Laurie-Anne Gagnon
Technicienne juridique

De : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Re: PV conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette
Date : 13 janvier 2026 15:26:02
Pièces jointes : [image001.png](#)

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Mme Masengo,

De notre côté, je vous invite à prendre note que nous sommes disponibles les 19 et 23 janvier 2026 (am ou pm).

En vous remerciant, je vous prie de recevoir nos salutations distinguées.

Eliane Beaudry, Avocate

Cabinet de Me André Fiset

Les informations contenues dans le présent message et dans toute pièce qui lui est jointe sont confidentielles et peuvent être protégées par le secret professionnel. Ces informations sont à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Toute autre divulgation, distribution ou copie du présent message ou de toute autre pièce qui lui est jointe est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par mégarde, veuillez communiquer avec l'expéditeur au (450) 937-3383, l'effacer de tout disque dur ou autre média sur lequel il peut être enregistré et ne pas conserver de copie. Merci.

De : LAURETTE MULALU MASENGO <[REDACTED]>
Envoyé : 13 janvier 2026 13:59
À : FANNIE ROY [REDACTED] André Fiset [REDACTED]; Eliane Beaudry [REDACTED]
Cc : MELANIE BEDARD [REDACTED]; TRIBUNAL DEONTOLOGIE <tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>
Objet : PV conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette

Maîtres,

Le Tribunal administratif de déontologie policière entendra bientôt une affaire dans laquelle vous agissez comme procureurs.

En effet, l'audience du dossier cité en objet se déroulera du **24 au 26 février 2026** et **Me Mélanie Bédard** est la juge administratif désignée par le président du Tribunal administratif de déontologie policière pour entendre cette affaire.

La juge administratif aimerait s'entretenir avec vous sous peu lors d'une conférence

préparatoire en salle virtuelle afin de s'assurer du bon déroulement de l'audience.

Veuillez SVP nous faire parvenir vos disponibilités en fonction des plages horaires ci-dessous :

Les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, en avant midi : 8h30, 9h00, 9h30, 10h00, 10h30, 11h00, 11h30; et en après-midi : 13h00, 13h30, 14h00, 14h30, 15h00, 15h30, 16h00.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Maîtres, nos salutations distinguées.



Laurette Mulalu Masengo
Technicienne en administration
De la part du juge administratif, Me Mélanie Bédard

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 6.100, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Courriel :

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette
Date : 15 janvier 2026 08:49:35
Pièces jointes : [image001.png](#)
Importance : Haute

Bonjour Me Roy,

Auriez-vous l'amabilité de répondre au message concernant vos disponibilités afin de fixer une date pour la conférence préparatoire la semaine prochaine SVP?

Vous trouverez ci-dessous les disponibilités de Me Fiset.

Si vous avez des questions ou un conflit d'horaire, veuillez communiquer avec moi.

Meilleures salutations.



Laurette Mulalu Masengo
Technicienne en administration

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 6.100, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514-864-1991, poste [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : Eliane Beaudry [REDACTED]
Envoyé : 13 janvier 2026 15:26
À : LAURETTE MULALU MASENGO [REDACTED] FANNIE ROY
[REDACTED] André Fiset [REDACTED]
Cc : MELANIE BEDARD [REDACTED] TRIBUNAL DEONTOLOGIE
<tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>; Patrick Verret [REDACTED]
Objet : Re: Conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Mme Masengo,

De notre côté, je vous invite à prendre note que nous sommes disponibles les 19 et 23 janvier 2026 (am ou pm).

En vous remerciant, je vous prie de recevoir nos salutations distinguées.

Eliane Beaudry, Avocate

Cabinet de Me André Fiset

Les informations contenues dans le présent message et dans toute pièce qui lui est jointe sont confidentielles et peuvent être protégées par le secret professionnel. Ces informations sont à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Toute autre divulgation, distribution ou copie du présent message ou de toute autre pièce qui lui est jointe est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par mégarde, veuillez communiquer avec l'expéditeur au (450) 937-3383, l'effacer de tout disque dur ou autre média sur lequel il peut être enregistré et ne pas conserver de copie. Merci.

De : LAURETTE MULALU MASENGO [REDACTED]

Envoyé : 13 janvier 2026 13:59

À : FANNIE ROY [REDACTED] André Fiset [REDACTED] Eliane Beaudry [REDACTED]

Cc : MELANIE BEDARD [REDACTED] TRIBUNAL DEONTOLOGIE
<tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>

Objet : Conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette

Maîtres,

Le Tribunal administratif de déontologie policière entendra bientôt une affaire dans laquelle vous agissez comme procureurs.

En effet, l'audience du dossier cité en objet se déroulera du **24 au 26 février 2026** et **Me Mélanie Bédard** est la juge administratif désignée par le président du Tribunal administratif de déontologie policière pour entendre cette affaire.

La juge administratif aimerait s'entretenir avec vous sous peu lors d'une conférence préparatoire en salle virtuelle afin de s'assurer du bon déroulement de l'audience.

Veuillez SVP nous faire parvenir vos disponibilités en fonction des plages horaires ci-dessous :

Les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, en avant midi : **8h30, 9h00, 9h30, 10h00, 10h30, 11h00, 11h30**; et en après-midi : **13h00, 13h30, 14h00, 14h30, 15h00, 15h30, 16h00**.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Maîtres,

nos salutations distinguées.

**Tribunal administratif
de déontologie
policière**

Québec 

Laurette Mulalu Masengo

Technicienne en administration

De la part du juge administratif, Me Mélanie Bédard

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 6.100, 6^e étage

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Courriel :

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : RE: Conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette
Date : 19 janvier 2026 06:47:01
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image006.png](#)

Bonjour,

Je suis disponible également vendredi le 23 en am ou pm.

Cordialement,

 COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE <i>35 ans</i> <i>Contribue à maintenir le lien de confiance entre les agent(e)s de la paix et la population depuis 1990.</i>	Me Fannie Roy Directrice par intérim des services juridiques et Procureure Téléphone : 418.643.7897, poste [REDACTED] [REDACTED] Sans frais : 877.237.7897 Télécopieur : 418.528.9473 Courriel : [REDACTED] ROY, CHEVRIER, avocats 2535, boul. Laurier, Bureau 1.06 Québec (Québec) G1V 4M3 2050, rue De Bleury, bureau 7.50 Montréal (Québec) H3A 2J5 www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca   
--	--

Adoptez l'éco-attitude! N'imprimez pas ce courriel à moins que ce soit nécessaire.

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par la présente, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : LAURETTE MULALU MASENGO [REDACTED]
Envoyé : 15 janvier 2026 08:49
À : FANNIE ROY <[REDACTED]>
Cc : MELANIE BEDARD <[REDACTED]> TRIBUNAL DEONTOLOGIE
<tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>; Patrick Verret [REDACTED] Eliane Beaudry
<[REDACTED]> André Fiset [REDACTED]
Objet : RE: Conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette

Importance : Haute

Bonjour Me Roy,

Auriez-vous l'amabilité de répondre au message concernant vos disponibilités afin de fixer une date pour la conférence préparatoire la semaine prochaine SVP?

Vous trouverez ci-dessous les disponibilités de Me Fiset.

Si vous avez des questions ou un conflit d'horaire, veuillez communiquer avec moi.

Meilleures salutations.



Laurette Mulalu Masengo
Technicienne en administration

500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 6.100, 6^e étage

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514-864-1991, [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

De : Eliane Beaudry <[REDACTED]>

Envoyé : 13 janvier 2026 15:26

À : LAURETTE MULALU MASENGO <[REDACTED]> FANNIE ROY

<[REDACTED]> André Fiset <[REDACTED]>

Cc : [REDACTED] TRIBUNAL DEONTOLOGIE

<tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>; Patrick Verret [REDACTED]

Objet : Re: Conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Mme Masengo,

De notre côté, je vous invite à prendre note que nous sommes disponibles les 19 et 23 janvier 2026 (am ou pm).

En vous remerciant, je vous prie de recevoir nos salutations distinguées.

Eliane Beaudry, Avocate

Cabinet de Me André Fiset

Les informations contenues dans le présent message et dans toute pièce qui lui est jointe sont confidentielles et peuvent être protégées par le secret professionnel. Ces informations sont à l'usage exclusif de son ou de ses destinataires. Toute autre divulgation, distribution ou copie du présent message ou de toute autre pièce qui lui est jointe est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par mégarde, veuillez communiquer avec l'expéditeur au (450) 937-3383, l'effacer de tout disque dur ou autre média sur lequel il peut être enregistré et ne pas conserver de copie. Merci.

De : LAURETTE MULALU MASENGO [REDACTED]

Envoyé : 13 janvier 2026 13:59

À : FANNIE ROY <[REDACTED]> André Fiset <[REDACTED]> ; Eliane Beaudry [REDACTED]

Cc : [REDACTED] TRIBUNAL DEONTOLOGIE
<tribunal.deontologie@tadp.gouv.qc.ca>

Objet : Conférence préparatoire C-2025-5545-1 - Agents Deschênes, Desmeules, Ratté et Veillette

Maîtres,

Le Tribunal administratif de déontologie policière entendra bientôt une affaire dans laquelle vous agissez comme procureurs.

En effet, l'audience du dossier cité en objet se déroulera du **24 au 26 février 2026** et **Me Mélanie Bédard** est la juge administratif désignée par le président du Tribunal administratif de déontologie policière pour entendre cette affaire.

La juge administratif aimerait s'entretenir avec vous sous peu lors d'une conférence préparatoire en salle virtuelle afin de s'assurer du bon déroulement de l'audience.

Veuillez SVP nous faire parvenir vos disponibilités en fonction des plages horaires ci-dessous :

Les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, en avant midi : **8h30, 9h00, 9h30, 10h00, 10h30, 11h00, 11h30**; et en après-midi : **13h00, 13h30, 14h00, 14h30, 15h00, 15h30, 16h00**.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Maîtres, nos salutations distinguées.

Laurette Mulalu Masengo
Technicienne en administration
De la part du juge administratif, Me Mélanie Bédard

**Tribunal administratif
de déontologie
policière**

Québec



500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 6.100, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Courriel :

Site internet : www.tadp.gouv.qc.ca

Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Procès-verbal de la conférence préparatoire¹

Date :	23 janvier 2026, à 9 h 30
Présidée par :	Mélanie Bédard, juge administratif

Dossier :	C-2025-5545-1
Commissaire c.	Agents Francis Deschênes, David Desmeules, Marc-Antoine Ratté et Marc-Antoine Veillette Membres de la Sûreté du Québec

Chef de citation 1 :	en pénétrant sans mandat ou sans autorisation dans l'appartement de madame F.N. (article 7).	Agent Deschênes Agent Desmeules Agent Ratté Agent Veillette
----------------------	--	--

Type de conférence :	☐ Téléphonique	☒ À distance
Date(s) de l'audience :	24 au 26 février 2026	
Type de l'audience :	☒ En présence	☐ À distance

Procureurs		
Commissaire :	M ^e Fannie Roy	
Partie intimée :	M ^e André Fiset	Agent Desmeules Agent Veillette
	M ^e Éliane Beaudry	Agent Ratté
	M ^e Patrick Verret	Agent Deschênes

¹ Art. 231 de la *Loi sur la police* et art. 14 et 15 du *Règlement sur la preuve, la procédure et la pratique du Tribunal administratif de déontologie policière*.



Y a-t-il eu discussion préalable entre les procureurs afin d'en venir à certaines ententes, admissions, plaidoyers ou retraits?

Entente(s) : Non

Admission(s) : Non

Plaidoyer(s) : Non

Retrait(s) : Non

Avez-vous l'intention de présenter des moyens préliminaires?

Commissaire

☐ Oui

☒ Non

Durée : _____

Lesquels : _____

Présentation : _____

Partie intimée 1

☐ Oui

☒ Non

Durée : _____

Lesquels : _____

Présentation : _____

Nombre de témoins et durée de la preuve et disponibilité de ceux-ci

Commissaire

Nombre de témoins : 2

Durée totale : ½ à 1 jour

Nom des témoins : F.N. et S.N.

Disponibilité vérifiée : ☒ Oui ☐ Non

Partie intimée 1

Nombre de témoins : 4

Durée totale : 1 à 2 jours

Nom des témoins : Tous les agents cités

Disponibilité vérifiée : ☒ Oui ☐ Non

Ordonnance (nature et motifs)

Des ordonnances de confidentialité seront demandées par le Commissaire pour certaines pièces.
Des représentations seront faites à l'audience pour en faire valoir la nécessité.

Expertise (nature)
Commissaire : ☐ Oui / ☒ Non
Partie intimée : ☐ Oui / ☒ Non
Contexte factuel
Voir attestation commune.
Varia (ou toute autre question pertinente)

Le dépôt des pièces du Commissaire n'est pas contesté. Aucun voir-dire n'est prévu. Une preuve vidéo en provenance du téléphone cellulaire de F.N., déjà divulguée aux policiers, sera possiblement déposée en plus des pièces dénoncées dans l'attestation commune.

Mélanie Bédard

Mélanie Bédard, juge administratif

Note à l'intention du greffe du Tribunal